



Amélioration de la transparence des groupes d'experts

Affaire OI/6/2014/NF - **Ouvert le** 12/05/2014 - **Recommandation le** 29/01/2016 - **Décision le** 14/11/2017 - **Institution concernée** Commission européenne (Recommandation approuvée par l'institution) |

Les citoyens ont le droit de savoir quels conseils les experts donnent aux décideurs et comment ils sont utilisés dans l'élaboration des politiques. La Médiatrice a demandé à la Commission de publier les comptes rendus de toutes les réunions des groupes d'experts. La réponse de la Commission est attendue pour le 30 avril 2016.